



Lieu de la formation
 CFPPA du Gers – site de Mirande
Coordinatrice
 Mme Marie-Laure BARON
 marie-laure.baron@educagri.fr



Formation continue

Diplôme de niveau V

Le **CFPPA du Gers**, votre
 partenaire formation
 tout au long de la vie.

Route de Valentées
 32300 MIRANDE
 05 62 66 54 64

cfppa.mirande@educagri.fr

formagri-gers.com

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa)

Jardinier-Paysagiste

Pôle Environnement



CFPPA du Gers

Formation adultes & Apprentissage



Relation Emploi/Formation

Le **CAP agricole Jardinier Paysagiste** est un diplôme de niveau V préparant au métier d'Agent(e) d'entretien des parcs et jardins, Jardinier(e) paysagiste.

Le Jardinier Paysagiste exerce deux types de fonction :

- Travaux d'aménagement paysager : mise en place des végétaux et des infrastructures paysagères
- Travaux d'entretien des végétaux et des infrastructures paysagères

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice du métier de Jardinier Paysagiste :

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
- Travailler le fer pour fabriquer un objet décoratif ou réparer un outil

Emploi

- Entreprises paysagistes (généralement petites et moyennes entreprises)
- Secteur public territorial (communes et leurs groupements, conseil général, etc.)
- Création d'entreprise sous divers statuts
- Jardinier qualifié en parc privé (propriété, golf, etc.)

Poursuite d'étude

- CAP conduite d'engins de Travaux publics de niveau IV
- Certificat de spécialisation en élagage, maçonnerie paysagère, etc.
- BAC Professionnel Aménagements Paysagers ou autres options

Durée & période

La durée est de 500 heures, modulée en fonction des acquis du stagiaire, en centre et autant en entreprise selon l'expérience du stagiaire.

Entrée en formation début octobre et fin de formation mi juin.

Conditions d'accès

- Validation du projet professionnel suite à un entretien avec la coordinatrice.
- Dossier d'inscription à retirer auprès du [secrétariat du CFPPA du Gers](#)

Obtention du diplôme

- Diplôme en unités capitalisables, évalué en situations professionnelles.
- Validation des 4 unités capitalisables professionnelles (UCP) en situations professionnelles et 3 unités capitalisables générales (UCG) en situations sociales.

Financements / Rémunérations

Contactez le CFPPA du Gers, votre mission locale, votre conseiller Pôle Emploi, votre employeur ou le FONGECIF de votre région pour étudier les diverses possibilités de financements.

- La **Région Occitanie** peut prendre en charge le financement de la formation en accès individuel sous certaines conditions.
- **Financement de conseils régionaux** autres qu'Occitanie.
- **Congé Individuel de Formation (CIF)**. Il est destiné aux salariés en Contrat à Durée Déterminée, en Contrat à Durée Indéterminée ou intérimaire. Pour bénéficier d'une prise en charge financière renseignez-vous auprès de l'organisme qui reçoit la contribution de votre entreprise : FONGECIF ou organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).
- **Compte personnel de formation (CPF)**. Il permet à tout salarié de bénéficier, à son initiative, d'une action de formation de son choix, en accord avec son employeur. Le salarié bénéficie chaque année d'un CPF d'une durée de 20 heures cumulables sur six ans dans la limite de 150 heures.
- **Contrat de sécurisation professionnelle**. Les salariés en procédure de licenciement économique peuvent mobiliser ce contrat.
- **Contrat de professionnalisation** conclu entre un employeur et un salarié. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de favoriser leur insertion ou leur retour à l'emploi par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

- **Financements individuels.**